

COMMUNE DE BASSAN

HERAULT

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 OCTOBRE 2022

La réunion a débuté à 18 heures 30 sous la Présidence de Monsieur le Maire : Alain BIOLA

CONSEILLERS PRESENTS :

BIOLA/V.CANALS/G.CAUSSIDERY/B.JULIEN/ F.MARTIN-ABBAL/N.CERVERA
MA.SCHERRER / C.PUECH/C.GOHIER/I.CATTIN/A.VERNIERES/S.RATIE

CONSEILLERS ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES :

C.CASSAN (PROC.ABBAL-MARTIN)/M.SANCHEZ(PROC.A.BIOLA)

CONSEILLERS ABSENTS : V.ARGENTIERI/C.VINDRINET/J.J. CORON)

Le quorum (plus de la moitié des 17 membres du Conseil Municipal) étant atteint, la séance est ouverte.

Monsieur Vincent CANALS est nommé secrétaire de séance

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 8 septembre 2022 a été lu et approuvé.

ORDRE DU JOUR :

- 1- Adoption du nouveau référentiel budgétaire et comptable M57 version Abrégée
 - 2- Reversement de Taxe d'aménagement pour les communes à la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée.
 - 3- Délégation d'attribution aléa 17 de l'Article 2112-22 du CGCT : Délégation de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le Conseil Municipal.
 - 4- Modification du tableau des effectifs de la filière administrative
 - 5- Modification du tableau des effectifs de la filière technique
 - 6- Convention avec l'Association Paysarbres, programme Hérault'Haies
 - 7- Adhésion à la démarche environnementale « 8000 arbres » portée par le Département de l'Hérault.
 - 8- Tarifs soirées « Primeurs d'Automne » et « Fête de la bière »
 - 9- Questions diverses
-

- 1- Adoption du nouveau référentiel budgétaire et comptable M 57 version Abrégée
Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'à la demande du Trésorier Municipal, il convient de reprendre une délibération en précisant que le référentiel budgétaire et comptable M57 « simplifié » applicable à notre collectivité à compter du 1^{er} janvier 2023, se traduit par un plan des comptes **abrégé**, au titre du budget principal de la commune et du budget du CCAS.

Approbation à l'unanimité des membres présents.

2- Reversement de Taxe d'aménagement pour les communes à la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée.

La commune de Bassan, rattachée à la CABM, perçoit le produit de la taxe d'aménagement sur toutes les opérations nécessitant une autorisation d'urbanisme. Jusqu'alors facultatif, le reversement d'une part de cette taxe à l'Agglomération en charge du territoire et notamment des dépenses d'équipements publics, n'était pas effectué.

A compter du 1^{er} janvier 2023, le reversement de cette taxe d'aménagement devient obligatoire (cf. l'Art 331-2 du code de l'urbanisme), il convient donc de délibérer et signer la convention qui précise les modalités de reversement de cette taxe à l'Agglomération.

Approbation à l'unanimité des membres présents.

3- Délégation d'attribution aléa 17 de l'Article 2112-22 du CGCT : Délégation de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire rappelle que chaque fois qu'un agent municipal est responsable d'un accident au volant d'un véhicule de la Mairie, la commune doit déclarer le sinistre à l'assurance pour régler les conséquences du dommage. Or, il s'avère que la prime d'assurance est calculée en partie, sur le nombre de sinistres et non pas la nature ou le coût des dommages. La prime ne cesse d'augmenter. Par conséquent, au titre de l'article 2122-22 au 17^{ième} alinéa, le Conseil Municipal peut déléguer au Maire, la possibilité de régler les conséquences de ces dommages à hauteur 800 € et pour l'ensemble des véhicules assurés de la commune. Christine Puech, rajoutera qu'il faut accepter de s'auto-assurer pour éviter la hausse des primes d'assurance, notamment lorsqu'il s'agit de petits dommages pouvant être réglés à l'amiable.

Approbation à l'unanimité des membres présents.

4 - Modification du tableau des effectifs de la filière administrative :

Suppression d'un poste de rédacteur territorial à temps complet suite à l'avancement de grade d'un agent titulaire du poste en 2021.

Approbation à l'unanimité des membres présents.

5 - Modification du tableau des effectifs de la filière technique

Suppression de deux postes de technicien principal de 2^{ième} classe à temps complet suite à l'avancement de grade des titulaires en postes en 2021.

Approbation à l'unanimité des membres présents.

6 – Programme Hérault'haies : Convention de plantation avec PAYSARBRE

Monsieur le Maire désigne Marie Agnès SCHERRER pour présenter la convention de partenariat avec l'association Paysarbre, et le projet 8000 arbres.

Marie Agnès Scherrer : « Avec le programme Hérault'Haies et l'appel à projet 8000 arbres du Département, on agit à deux niveaux sur le plan environnemental ».

En effet, la plantation d'une haie végétale réalisée en partenariat avec Paysarbre en bordure de la voie verte a pour buts de favoriser la biodiversité, lutter contre l'érosion des sols et créer de l'ombre. Nous avons Bruno Julien et moi-même, contrôlé la pousse de ces arbres durant l'été. Avec la sécheresse, certains ont soufferts. Il est donc nécessaire d'indiquer aux agents du service technique en charge de l'entretien de ces arbres, s'il faut les arracher ou pas et les accompagner lors de la taille.

Approbation à l'unanimité des membres présents.

7- Adhésion à la démarche environnementale « 8000 arbres » portée par le Département de l'Hérault.

En lien avec la convention Paysarbre, le projet 8000 arbres, porté par le Département a pour objectif d'intensifier les opérations de végétalisation ainsi que la plantation d'arbres dans les espaces urbains. Au total, 34 arbres seront cédés à titre gratuit. Les sites retenus par la Commune sont essentiellement dans le centre du village.

- **Parking et tennis :** L'objectif est de désimperméabiliser le parking à titre expérimental. Il sera planté au Tennis : 2 Albizzia, et côté parking 3 Erables de Montpellier de taille moyenne. Francine Martin demande « pourquoi les Muriers Platanes ont-ils été enlevés » ? M. le Maire précise qu'ils ont été plantés en 85 et qu'ils n'ont pas poussés.
- **Avenue de Béziers,** 6 Erables de Montpellier et 6 chênes verts et 2 albizzias seront plantés pour remplacer les cyprès qui étaient malades et qui ont dû être arrachés.
- **Place Jacques Villeneuve :** on enlèvera les petits arbustes et on plantera 8 Albizzias pour apporter de l'ombre et de la fraîcheur en cœur de village.
- **Lotissement de la Syrah :** 3 érables de Montpellier seront plantés à la place des tilleuls, 2 arbres de Judée et 2 savonniers

Au total 34 arbres seront cédés à titre gratuit. La plantation est prévue pour le mois de septembre et octobre 2023. Il faudra veiller à prendre des photos.

Dans le cœur historique : la végétation est comprise ainsi que dans la Zac Sud.

Approbation à l'unanimité des membres présents.

8/ Tarif soirée « Primeurs d'Automne » et « Fête de la bière »

Geneviève Caussidéry nous indique que vendredi 21 octobre aura lieu la fête du vin primeur, la bouteille de vin sera payante (6 euros). Il y aura assiette de charcuterie ou fromage, des châtaignes du Sica du Caroux. Le cornet sera vendu 2 euros et une dégustation de vin. (2 euros le verre sérigraphié).

Le 19 novembre : Fête de la bière et soirée choucroute. Le prix du repas est fixé à 20 €. Le pichet de bière à 8 €, 6 € la bouteille de vin et 2 € le verre de bière.

Approbation à l'unanimité des membres présents.

9/ Questions Diverses

➤ Autres manifestations :

- Le vendredi 14 octobre à 18H30, aura lieu une Conférence sur Jean Moulin, par Thierry Murat. A l'issue de la conférence, une dégustation de vin sera proposée.
- Le dimanche 18 décembre 2022, goûter des seniors tranche d'âge : plus de 70 ans. Il a été décidé d'organiser le goûter dans l'après-midi plutôt qu'en soirée. Il y aura des corbeilles de mandarines, chocolats, fines bulles et jus de fruits. On va faire travailler le boulanger du village. En dessert, il est prévu le Bras de venus (vanille /chocolat). Il faut compter environ 220 personnes. On fait venir la troupe des Lollipop, un groupe de 6 personnes, thème : ANNEE 80. L'équipe est invitée !!

Intendance : Les élus se chargeront de la mise en place (tables/chaises) et du service.

Organisation d'une Chorale à l'église : Serge LACAN a demandé à VINCENT CANALS l'autorisation d'organiser une chorale au sein de l'église. Il a reçu de l'évêché le cahier des charges dans lequel il est indiqué à l'article 7 que la mise à disposition était conditionnée à une participation financière aux frais d'électricité. La commune ne souhaite pas participer financièrement. Lors des journées du patrimoine, il n'a pas été fait de visite de l'église. On pourrait faire des visites le jour du concert sauf que nous ne savons pas si les travaux seront terminés. L'accès à l'église est peut-être bloqué et dangereux, il faudra en informer Thierry Murat. On pense proposer un verre de l'amitié à l'issu.

- 11 novembre : Exposition de Franck en salle du CM. (penser à inviter les scolaires)
- 1983 : Date d'anniversaire du Décès de Philippe CHABRAT : Vincent CANALS propose de faire une exposition sur le LIBAN, en 2023 à la date précise. Recueillement sur la tombe avec la famille, un défilé jusqu'au monument aux morts. et proposer un vin d'honneur. Vincent travaille sur ce dossier. Associer les drapeaux, anciens combattants... etc. Penser aux musiques sur clé USB.

➤ Date du prochain Conseil Municipal : Le prochain conseil Municipal est fixé au 17 novembre au lieu du premier jeudi de mois afin de pouvoir délibérer sur le futur titulaire du marché de démolition de la parcelle AN 55.

➤ Travaux du cœur Historique : Il y a du retard dans les travaux au niveau des réseaux (pluvial). Monsieur le Maire a demandé à la communauté d'agglomération de réaliser un diagnostic supplémentaire pour éviter des problèmes. Une entreprise va effectuer une exploration, car au fond de la rue Française, il y a une évacuation de pluvial qui passe sous les maisons d'où la nécessité de faire ce diagnostic pour traiter correctement les futurs aménagements de la rue du presbytère.

1. The first part of the report is a general introduction to the subject of the study. It discusses the importance of the study and the objectives of the research. It also provides a brief overview of the methodology used in the study.

2. The second part of the report is a detailed description of the study area. It includes information about the location of the study area, the population of the study area, and the characteristics of the study area. It also discusses the data sources used in the study.

3. The third part of the report is a detailed analysis of the data collected during the study. It includes a description of the data collection process, a description of the data analysis process, and a discussion of the results of the data analysis.

4. The fourth part of the report is a conclusion and a discussion of the findings of the study. It includes a summary of the main findings of the study, a discussion of the implications of the findings, and a discussion of the limitations of the study.



5. The fifth part of the report is a list of references. It includes a list of books, articles, and other sources used in the study.

6. The sixth part of the report is an appendix. It includes a list of tables and figures used in the study, and a list of abbreviations used in the study.

7. The seventh part of the report is a glossary. It includes a list of terms used in the study, and their definitions.

8. The eighth part of the report is a bibliography. It includes a list of sources used in the study, and their locations.

- Conseil Municipal des jeunes : (Vincent a échangé avec la directrice sur ce dossier), et propose :
Durée : Mandat de 3 ans.
Parrainage ? Maire et adjoints
Vincent : Rapporteur
Proposer aux jeunes de participer à un Conseil Municipal.

Fin de la séance à 19 heures 30.

Le Président de la séance : Le Maire Alain BIOLA



Le secrétaire de Séance : Vincent CANALS, 1^{er} adjoint